



## **Déclaration du SNES(FSU) du SNEP (FSU) et du SNESup (FSU) à la CAPA de titularisation des agrégés du 9 juillet 2018**

La CAPA de titularisation dans le corps des agrégés est d'abord l'occasion de rappeler que **c'est en améliorant les conditions d'entrée dans le métier et en restaurant l'attractivité de nos professions que l'académie de Versailles et, au-delà, l'Education Nationale, doivent contribuer à résoudre la crise de recrutement**, particulièrement sévère dans l'académie de Versailles. Loin de permettre une telle évolution, les attaques multiples contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des enseignants, mais aussi les suppressions de postes, qui ne pourront que dégrader les conditions d'emploi et la qualité du service public d'éducation, vont précisément à rebours des attentes de la profession.

Au niveau rectoral, les décisions prises cette année concernant la phase d'ajustement (dates avancées ; maintien de couplages problématiques ; réservation de supports demandés par des titulaires pour des contractuels) ne pourront que dégrader les conditions d'affectation des TZR, très souvent néo-titulaires.

Alors que s'ouvre cette CAPA examinant la titularisation des stagiaires dans le corps des agrégés, la circulaire académique fixant les modalités d'affectation des stagiaires est parue il y a seulement quelques jours. Nous déplorons chaque année la parution très tardive de cette circulaire, sans que nos remarques soient suivies d'effet. **Nous souhaiterions que le souci affirmé de l'accueil des entrants dans le métier se traduise également par des faits.** Notre constat est que des efforts restent à faire. Beaucoup de stagiaires suivent une formation dans une université située à l'opposé de leur établissement d'affectation. De nombreux stagiaires ont également été convoqués pour corriger les épreuves du bac et du brevet, malgré nos demandes.

Concernant les situations que nous examinons aujourd'hui, nous constatons comme en 2017 un nombre bien plus important qu'il y a seulement deux ans de propositions de renouvellement (17 sur 300 stagiaires agrégés). Il s'agit d'une tendance qui n'est pas propre à l'académie de Versailles puisque, depuis 2014-15, la proportion de non titularisés a significativement augmenté au niveau national.

Dans la majorité des situations (12 sur 17), **les avis des corps d'inspection et de l'ESPE, discordants, montrent selon nous que l'organisation de l'année de stage est à repenser en profondeur.** L'étude des dossiers révèle la lourdeur de l'année de stage, lors de laquelle les stagiaires sont bien souvent mis en difficulté pour parvenir à mener de front l'exercice de leur métier et le travail exigé par l'ESPE. Sans remettre en cause l'intérêt des travaux demandés, nous tenons à souligner le fait que l'on attend des stagiaires à la fois de représenter des moyens d'enseignement à part entière et de mener à bien des travaux de recherche, en même temps qu'ils ont à faire face à des contraintes matérielles d'éloignement des lieux de formation et de stage.

N'oublions pas non plus que **l'évaluation plurielle à laquelle les stagiaires sont soumis, si elle est précieuse car elle nous permet d'avoir un éclairage plus complet sur le dossier de ces futurs collègues, est pour eux source d'inquiétude permanente**, qui va jusqu'à se traduire, pour certains, par de l'épuisement, parfois par des congés maladie. En témoigne aussi l'augmentation du nombre de démissions de stagiaires. Nous constatons également cette année, dans plusieurs situations, la nécessité d'un changement de tuteur en cours d'année, qui témoigne de la difficulté de cette année de stage.

Parce que cette pluralité d'avis est essentielle, nous regrettons de n'avoir pu disposer, avant la CAPA, de l'intégralité des avis requis pour la titularisation des stagiaires (des avis manquants pour huit stagiaires). De même, **malgré notre demande réitérée chaque année, les stagiaires en cours de formation n'ont toujours pas communication des rapports des inspecteurs.** Seul le rapport du tuteur leur est communiqué. Il faut en finir avec ce procédé infantilisant, qui consiste à les tenir dans l'ignorance d'éléments déterminants pour leur titularisation. La lecture de ces rapports contribuerait, mieux qu'un entretien, à donner à ces collègues en début de carrière matière à réflexion sur leurs pratiques. Elle serait bénéfique aux stagiaires, mais aussi aux élèves et à l'institution. **Nous souhaiterions également que les corps d'inspection des disciplines concernées soient systématiquement présents lors du groupe de travail**, leur avis étant bien souvent éclairant pour comprendre le dossier d'un collègue. Nous n'avons pu bénéficier d'explications par les corps d'inspection que sur un très petit nombre de dossiers. Pour les mathématiques, discipline la plus

représentée dans les dossiers à étudier, aucun inspecteur n'était présent. Nous avons par ailleurs parfois été surpris de n'entendre certains inspecteurs que sur une situation précise, alors que d'autres collègues de leur discipline ont vu leur dossier examiné.

Parmi les situations que nous examinons aujourd'hui, quatre collègues sont en renouvellement. Sur eux pèse donc la menace d'un licenciement, ce qui ne peut bien évidemment que renforcer l'inquiétude qui est la leur et explique souvent en partie les difficultés auxquelles certains se sont trouvés confrontés. Pour autant, il nous semble, pour ces derniers en particulier, que l'on aurait tort de s'arrêter aux quelques difficultés constatées sans regarder prioritairement les progrès effectués, qui ne peuvent manquer de se poursuivre dans les années à venir. En témoignent d'ailleurs les avis portés sur ces dossiers : pour trois d'entre eux, un seul avis est défavorable. Soulignons que, dans le bilan fait par le Ministère, dans la grande majorité des cas de licenciements, l'avis directeur de l'ESPE est concordant avec celui des autres évaluateurs : **toutes les chances doivent être données à des stagiaires ayant montré qu'ils étaient capables de devenir des professeurs titulaires solides**. Cela vaut bien entendu aussi pour des collègues en première année de stage.

Rappelons qu'il y a un enjeu financier non négligeable à être titularisé : le renouvellement retarde d'une année la carrière, alors même que les stagiaires, contrairement à ce que nous revendiquons, continuent à être utilisés comme des moyens d'enseignement à part entière.

**L'entrée dans le métier ne se limite pas à l'année de stage : elle ne se conçoit que comme progressive** et s'étend sur plusieurs années, au cours desquelles les pratiques du nouvel enseignant, qui évolueront constamment au cours de sa carrière, continuent à se perfectionner. Dans beaucoup de cas, la proposition de renouvellement relève d'abord de la précaution et pourrait avantageusement être remplacée par un accompagnement durant les premières années en tant que titulaire, auquel tout le monde aurait à gagner. En s'opposant, à l'issue de la première année de stage, à la titularisation des collègues, on renforce les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Le renouvellement de stage, nous le constatons chaque année, a de quoi décourager. Certains collègues, même évalués positivement par la majorité des évaluateurs, ont pu être déstabilisés par un seul avis défavorable au point de s'interroger sur une possible démission.

**Nous demandons l'affectation des stagiaires sur 1/3 de leur ORS**, cette quotité pouvant être prise sur le service du tuteur, ainsi déchargé, plutôt qu'en soustrayant des postes au mouvement ou aux BMP disponibles pour y asseoir des TZR. Nous demandons une revalorisation de l'indemnité de tuteur, diminuée de manière conséquente et injustifiable depuis 2014. Seuls les agrégés bénéficient, pour leur titularisation, d'un examen paritaire et **nous continuons à revendiquer la tenue d'une CAPA pour les certifiés**, que la note de service rend désormais possible.